

INFORMATION COVID-19

Fermeture Maison des sports

Suite au déconfinement, nous vous informons qu'à ce jour, la Maison des sports est toujours interdite au public.

Vous avez reçu le planning des permanences téléphonique des salariés dans un mail précédemment, que vous pouvez retrouver sur notre site internet.

Pour toute autre communication avec le Comité de Basketball, merci d'envoyer vos demandes par mail uniquement à secretariat@basketsarthe.org.

COMMISSION TECHNIQUE

Engagements Jeunes région et pré-région

Vous trouverez ci-joint à ce BSI l'imprimé d'explicatif ainsi que le bulletin d'engagement. Vous pouvez également retrouver tous les documents sur le lien ci-dessous sur le site internet du comité :

<https://www.basketsarthe.org/comite/documents-a-telecharger.html>

Retour du bulletin d'inscription **pour le 12 juin dernier délai.**

SECRETARIAT

Renouvellement d'affiliation

Nouveauté cette saison, le renouvellement d'affiliation se fera directement via FBI du 15 mai au 30 juin.

La procédure vous parviendra prochainement.

Récompenses fédérales

Vous pouvez retrouver l'imprimé de demande de renouvellement sur le site dans les documents à télécharger sur le lien ci-dessous :

<https://www.basketsarthe.org/comite/documents-a-telecharger.html>

Retour des demandes **pour le 2 juin 2020**, délai de rigueur.

DEMATERIALIZATION DES LICENCES

1) Rappels :

- Il n'y a pas de changements par rapport au calendrier initial : la nouvelle offre de licences pour la saison prochaine sera bien accessible dès le 15/05/2020.
- Tout le nouveau système est dématérialisé : l'échange d'informations se fait par voie télématique entre le licencié et FBI : il est donc impératif de procéder dès maintenant à la vérification (ou la création) des adresses mails valides de tous les licenciés que ce soit en création ou en renouvellement.
- Vous devez absolument vérifier que toutes les adresses mail principale de vos licenciés sont valable avant le 15/05.

2) Quelques informations :

- Il appartient aux clubs de vérifier que le demandeur de licence entre bien dans les catégories éligibles au processus « e licence » car tout n'est pas encore accessible.
- Une autorisation secondaire (AS) de pratiquer dans un autre club n'est possible que pour la pratique « compétition » (exclue pour les dirigeants).
- Pas de changement pour les formats « photos ».
- Des corrections de données, par le licencié, seront possibles avant le renouvellement ou dans les données de base pour les créations au moment de la pré-inscription.
- Tant que la pré – inscription n'est pas validée le licencié pourra revenir dans le processus à toutes les étapes.
- Si un licencié n'a pas d'e-mail, l'adresse club peut être exceptionnellement utilisée avec l'accord formel du joueur. Si un licencié n'a pas d'accès internet, il faut utiliser le formulaire papier exceptionnellement, pour que le club saisisse toutes les données.
- Le logiciel ne permet pas le contrôle du contenu des données saisies ou des documents joints à la demande (état civil, photos, CM...) ; ce contrôle appartient aux clubs et/ou au comité en téléchargeant les pièces jointes par le licencié à son dossier avant de valider l'inscription.
- Si le club valide la pré – inscription le licencié reçoit alors un mail de confirmation de sa pré - inscription (il est alors qualifié).
- Les modifications de demande de licence, après validation par le licencié, sont à faire par le club.
- Si le Certificat médical est encore valable, le licencié sera informé lors de l'envoi du lien de pré-inscription, sinon il faudra qu'il télécharge son nouveau certificat médical sur elicence.
- Une même personne peut faire deux pré- inscription dans deux clubs différents ; le choix du lien (renouvellement/mutation) entrainera l'annulation de l'une ou l'autre des pré –inscription.
- Les conditions de mutations (normales ou exceptionnelles) restent inchangées.
- Un club ne peut empêcher un joueur de démissionner (mutation) ; le club d'accueil doit vérifier les documents joints à celle-ci (licenceC1, C2). Le club quitté recevra l'information par mail dès que la validation sera faite par le club d'accueil.
- Mutations (JC1) et licences JC, plus de formulaire papier. Dates de mutation prolongées jusqu'au 15 juillet.

- Pour les mutations il faut absolument respecter les dates, après le 15/07 (mutation exceptionnelle JC2) seront soumise à des restrictions règlementaire à respecter.
- Résiliation d'assurance, chaque licencié qui souhaite résilier son assurance souscrite avec sa licence, doit envoyer un courrier recommandé avant le 31/05, à Mutuelle des Sportifs (MDS), 2/4 rue Louis David, 75782 PARIS Cedex 16.
- Par rapport à l'historique du licencié FBI contrôle nom, prénom, date de naissance ; les cas de « triche » sont disciplinairement sanctionnables.
- Les clubs ne pourront valider les pré-inscriptions qu'à partir du 1er juillet.

3) Formations :

En cliquant sur le lien ci-après et créant un compte vous aurez accès à la formation « La nouvelle offre de licence ».

<https://ffbb.sportef.com/Directory/Home.aspx?idPageData=3050733592>

Cette formation est gratuite et accessible à tous.

Les licenciés trouveront des informations sur le site :

- eFFBB <https://basketfrance.sharepoint.com/sites/extranet/> « offre de licence ». Vous devez penser à activer votre compte effbb pour pouvoir accéder à toutes les informations importantes.
- Youtube formation FFBBformation et FAQ.

Le CD 72 reste à votre disposition pour des renseignements complémentaires ; il sera répondu, via le BSI, aux questions présentant un intérêt général.